

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1234243001

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*

Projet : *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure et Plan directeur de mise en valeur pour ce secteur*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. <i>Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050</i>			
2. <i>Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision</i>			
3. <i>Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous</i>			
5. <i>Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles</i>			
19. <i>Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Réduction de la part modale de l'autosolo grâce à l'implantation d'une nouvelle station du REM, le déploiement d'un réseau complet d'autobus et l'aménagement d'un réseau cyclable structurant comportant environ 12 km de voies additionnelles.*
2. *Accessibilité accrue au fleuve Saint-Laurent et au canal de Lachine par l'aménagement de la promenade riveraine, d'espaces verts publics et de passages publics.*
3. *Protection accrue de la bande riveraine longeant le fleuve Saint-Laurent et le canal de Lachine en protégeant la végétation existante et en favorisant sa bonification et sa renaturalisation avec un couvert végétal stratifié lorsque le contexte le permet.*
4. *Connectivité accrue entre les espaces verts publics par la mise en place de parcours sécuritaires et conviviaux pour les déplacements actifs et de corridors écologiques.*
5. *Réduction des rejets d'eaux pluviales aux égouts unitaires par une gestion exemplaire en profitant de la proximité du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent.*
6. *Réduction des îlots de chaleur par l'aménagement d'environ 37,5 hectares d'espaces verts publics et une plantation massive d'arbres respectant la règle empirique du 3-30-300 et l'approche de la diversité fonctionnelle.*
7. *Réduction des déchets avec l'implantation de systèmes centralisés et d'espaces de valorisation des articles de réemploi.*
8. *Création de milieux de vie mixtes, si les conditions de cohabitation et d'accessibilité sont réunies, comportant une offre de services et de commerces diversifiés et complémentaires à celle des quartiers avoisinants, et accessible à distance de marche par des parcours sécuritaires et conviviaux pour les déplacements actifs.*
9. *Implantation d'une zone à priorité piétonne combinée à des pôles de mobilité et d'espaces de logistique urbaine, afin de créer un environnement apaisé à échelle humaine dans le sous-secteur du bassin Wellington et ses abords.*

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle